



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 1^{er} février 2018**

RAPPORT N° 22/2017 AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de M. Vladimir D'Angelo
« Le mouvement c'est la santé ! »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission chargée d'étudier le rapport-préavis n°22/2017 en réponse au postulat de M. Vladimir D'Angelo « Le mouvement c'est la santé ! » - s'est réunie le mardi 9 janvier 2018 à 19h00 à l'Hôtel de Ville et était composée des personnes suivantes :

Mme. Jennyfer Vincent Crudo	VER	
M. Cihan Kirisci	UDC	
M. Laurent Lavanchy	DA	
M. Lino Lonardo	PDC	
M. Henok Gyger	PS	
M. Jacques Zaugg	PLR	
M. Nicolas Bonjour	VL	Président rapporteur

La Municipalité de Vevey était représentée par M. Lionel Girardin. Il était accompagné par Mme. Fawer, Cheffe du service des sports et M. Wiacek, Responsable du secteur sport.

POSITION DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Municipal explique que l'installation proche du parc Doret remporte un franc succès auprès de tous les utilisateurs, des enfants aux seniors, tous les retours sont positifs tant sur la structure qu'à son emplacement. Il est annoncé qu'une structure de fitness urbain va prochainement voir le jour dans le parc du Panorama, ceci s'inscrit dans une optique de développer d'autres lieux à travers la Ville de Vevey, sous forme de différents parcours vitae, afin de se déplacer à travers toute la ville et de la redécouvrir autrement. Vevey, ville en mouvement !

Madame la Cheffe de service annonce qu'un plan annuel sur 5 ans est en cours d'élaboration, il permettra de développer des prochains fitness urbains et parcours. De plus, ce plan permettra d'établir un dossier pour obtenir d'éventuels financements externes, sous forme d'appel aux subventions. Les fitness urbains s'inscrivent dans un besoin général de la population, qui veut réinvestir les différents lieux publics de la Ville.

Monsieur le Responsable du secteur sport précise que le fitness urbain en place répond à des normes très strictes (EN 1176) et la qualité des machines est l'une des meilleures faite par une entreprise suisse. Une carte des différents sites, sera à terme, établie avec des explications pour tous.

DISCUSSION GENERALE

Un commissaire considère que l'emplacement actuel du fitness urbain n'est pas optimal et ne répond pas au postulat qui demande que les personnes du 3^{ème} âge puissent faire du sport en même temps que leurs petits-enfants. L'aspect intergénérationnel n'est pas respecté, selon lui.

Monsieur le Municipal précise qu'il faut premièrement des opportunités de lieu, pour que les fitness urbain soient implantés, de plus, des normes sécuritaires empêchent ces machines d'être situées à proximité de places de jeux. Il faut noter que les jeux d'enfants du parc Doret y sont à moins de 30 mètres, soit après le pont de l'Europe. Concernant le point intergénérationnel, Monsieur le Municipal fait remarquer que ces machines sont en permanences occupées et que des enfants, accompagnés de leurs parents et grands-parents, s'y affairant souvent. L'hypothèse d'une installation dans la partie supérieure du parc Doret (CEPV), aurait certainement rencontré un succès moindre.

Madame la Cheffe de service précise que le futur site du Panorama sera dans un parc fréquenté par des personnes de tous âges et qu'un dialogue avec l'unité d'accueil du Panorama a été établi afin que des bénéficiaires de l'unité d'accueil utilisent le fitness urbain.

Un commissaire, trouve ces installations formidables et d'une qualité digne des machines en salle de fitness. Pour lui, l'emplacement est idéal et de nombreuses personnes y trouvent leur bonheur. Il demande si le détail de financement, proche de CHF 50'000.-, appellera à d'autre préavis pour les prochaines installations. Il lui est répondu que la transparence est de mise et il peut être constaté que le financement est fait, notamment par des opportunités (dalle déjà présente, remboursement de l'ECA et subventions), la recherche de ces sources de financement va perdurer et les investissements vont se faire sur plusieurs années et en fonction des opportunités.

Un commissaire demande si un partenariat est envisagé avec les communes voisines, notamment un parcours urbain reliant Vevey à la Tour-de-Peilz, qui envisage l'installation de fitness urbain sur son territoire. Il lui est répondu que la commune est ouverte au dialogue et que certaines communes ont déjà appelé la Ville pour un soutien, quant à l'installation de machines sur leurs territoires.

Un commissaire propose trois sites potentiels pour de prochaines installations, soit Plateau de Praz, Ancien site du Samaritain et Place Robin.

Un commissaire rend attentif la Municipalité sur le fait qu'il faudra déplacer les fitness urbains se situant sur des lieux utilisés lors de manifestations, fête Multiculturelle ou fête des Vignerons. Il lui est répondu, que ceci sera le cas pour le fitness urbain du Doret, lors de la fête des Vignerons. Les installations seront installées en fonction des événements les entourant.

Un commissaire demande si un coach sera présent lors d'événements, afin de présenter les machines aux Veveysans et que tous les publics osent utiliser ce fitness. Il est répondu que les consignes en plusieurs langues inscrites sur les machines sont relativement claires et que l'Urbain Training, ouvert à tous, utilise le site pour ses activités.

VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Conseil Communal d'approuver le présent rapport-préavis par 6 voix pour et 1 voix contre.

En conclusion, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis n° 22/2017, du 27 novembre 2017, concernant la réponse au postulat de M. Vladimir D'Angelo intitulé « Le mouvement c'est la santé ! »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'approuver le rapport-préavis en réponse au postulat de M. Vladimir D'Angelo « Le mouvement c'est la santé ! »

et propose de le considérer comme réglé.

Au nom de la commission



Nicolas Bonjour